



Procès-verbal de la séance du CC du 24 juin 2021 à la salle de gymnastique de Belmont, 20h15

Présidence : M. Olivier Guignard

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 27 mai 2021

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale, M. M. RoCHAT chef des finances et M. Montagner, adjoint chef des finances. Pour la presse, le président relève la présence de Mme et de M. Dentan pour le Courrier d'Oron. Dans le public, plusieurs nouveaux élus ont répondu à l'invitation du Bureau d'assister à cette dernière séance de la législature.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 40 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères S. Brändle, M. de Watteville, C. Gygi, C. Néven, C. Touati et D. Zamaros ; MM. les Conseillers O. Abetel, G. De Pierri, S. Gabella, M. Henchoz, A. Kologeropoulos, R. Mettraux, C. Nicolet, C. Stutz et Y. Torjmann.

Personnes absentes : Mme la Conseillère L. Ogliaro; MM. les Conseillers M. Belardinelli et J.-M. Waldmeyer.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Le président passe à l'ordre du jour. Sans demande spécifique, l'ordre du jour est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

Le PV de la séance du 27 mai 2021 est mis en discussion. M. le Municipal Michelet prie de corriger le PV au niveau de la page 4 en indiquant que l'aménagement d'une piste cyclable sur la RC773 n'a pas été refusée par Pro-Vélo, mais par la DGMR.

Avec la modification demandée, le PV est adopté à la majorité, avec 2 abstentions.

2. Communication du Bureau du Conseil

L'assermentation de mardi 22 juin a mobilisé plusieurs personnes pour l'organisation de cette cérémonie et le président remercie les intervenants qui ont permis la bonne tenue de cette manifestation, sous l'autorité du Préfet et agrémenté par la société de musique l'Avenir.

La question de M. Novak concernant la possibilité de filmer les séances du Conseil sera répondue lors de la première séance du Conseil de la prochaine législature.

3. Communications de la Municipalité

Les membres de la Municipalité font lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Gabella n'a aucune communication.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli lit son rapport. *Le rapport est annexé au PV sur le site Internet de la commune.*

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Il n'y a aucune communication.

5. Préavis municipal N° 05/2021 – Comptes communaux 2020

Le président passe la parole à M. Bolay, rapporteur de la Commission des finances, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoFin.

Le président remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion sur les différents chapitres.

M. Boggio indique qu'il était présent lors de la présentation de la Municipalité du 19 avril 2021, ce qui n'est pas indiqué correctement dans le rapport de la CoFin.

M. Grossenbacher s'interroge, à la page 20 sur le recyclage du papier, avec un montant des revenus qui est passé de Fr. 7'800.00 à 0. M. Michelet indique que le marché mondial a changé ces dernières années avec la Chine qui ne reprend plus que les éléments de première qualité. Si le recyclage rapportait 35 à 40 francs par tonne, maintenant on paie 35-40 francs la tonne. M. Grossenbacher demande s'il n'est pas possible d'améliorer le tri pour profiter de revenus sur les papiers à recycler de bonne

qualité. M. Michelet rappelle que nous n'avons pas de déchetterie. Avoir une déchetterie implique d'avoir 1 à 2 personnes pour vérifier le type de carton et de papier qui arrive avec 3 ou 4 bennes différentes. Cela demande beaucoup d'investissements en temps et en travail pour une opération qui restera de toute façon financièrement négative.

Sans autre question, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

Le président donne la parole au président de la CoFin. M. Bolay termine son mandat au sein de la commission et il remercie le Conseil, la Municipalité et les responsables de la bourse communale pour la confiance témoignée durant toutes ces années.

6. Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2020

Le président passe la parole à Mme Rainotte, présidente de la Commission de gestion, pour la lecture des conclusions du rapport de la CoGest.

Le président ouvre la discussion en parcourant le rapport par dicastère.

A la page 26, Mme Grossenbacher souhaite un état sur les réflexions de la vision intégrée de Défense Incendie et Secours (VISDIS 20-25), car il est indiqué que les municipalités prendront des décisions avant la fin de la législature. Mme la Syndique indique qu'en 2020, avec la Covid, il n'y a pas eu de séance avec le canton et l'ECA. Une séance a eu lieu le 26 mai 2021, mais la présentation n'a pas donné satisfaction, en outre au niveau des enjeux financiers. Avec la vision, les pompiers professionnels interviendraient de jour, entre 6h30 et 18h, et les pompiers bénévoles la nuit. Ceci arrangerait certains SDIS de la couronne lausannoise, mais pas le nôtre ou d'autres. Cela poserait également des problèmes avec nos pompiers de jour non professionnels qui ne seraient plus motivés à continuer. Certains éléments d'articles de loi amènent encore des questions. Pour notre SDIS et la Commission consultative du feu, la situation n'est pas assez claire et ils émettent un avis négatif. La Municipalité ne va pas signer dans le délai demandé du 30 juin 2021 et transmettra les questions encore ouvertes dans un courrier commun avec les autres municipalités.

Sans autre question, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Le président remercie les Conseillères et les Conseillers qui se sont engagés durant cette législature et leur distribue un diplôme de reconnaissance. Une attention est donnée à notre huissier Pascal Reverchon après près de 30 ans de service.

Madame la Syndique prend la parole pour remercier les conseillers les plus anciens qui terminent leur mandat. Elle fait une rétrospective du parcours de Mme la Municipale Chantal Dupertuis lors de ses 3 législatures passées à la Municipalité. Mme Dupertuis prend ensuite la parole pour donner quelques anecdotes.

Il est 21h40 lorsque le président clôt la séance du 24 juin 2021.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président

le secrétaire

Olivier Guignard

Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture